

2008/8878 - LYON 3E - 32, RUE PROFESSEUR FLORENCE - CESSION A M. ET MME CHARREYRON D'UN LOT DE COPROPRIETE A USAGE D'EMPLACEMENT DE PARKING SOUTERRAIN - EI N° 03368 - N° INVENTAIRE 03368 A 003. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon, par acte du 21 décembre 1992, a acquis divers lots de copropriété dans un immeuble situé 32 rue Professeur Florence à Lyon 3^e aux fins d'installation d'un relais d'assistantes maternelles.

Dans le cadre d'une valorisation de son patrimoine privé, la Ville de Lyon a souhaité procéder à la cession du lot 51(représentant les 20/10022^{es} des parties communes générales et les 156/10000^{es} des parties communes particulières au bâtiment C et les 40/10043^{es} des charges d'ascenseur du bâtiment A) du règlement de copropriété de l'immeuble, à usage d'emplacement de parking souterrain, dont elle n'a aujourd'hui aucune utilité.

Ainsi, un dossier de consultation a été élaboré et les mesures de publicité adéquates ont été prises dans le cadre des procédures arrêtées en matière de cession.

La réunion de coordination immobilière qui s'est tenue le 27 novembre 2007 a, après examen, validé l'offre d'achat formulée par M. et Mme Charreyron, copropriétaires au sein de l'immeuble, au prix de 8 000 € correspondant à l'estimation de France domaine en date du 3 janvier 2008.

En sus du prix de vente, les époux Charreyron s'acquitteront des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Il vous est proposé d'approuver le compromis de vente joint au rapport établi aux conditions précitées.»

Vu l'avis de France Domaine du 3 janvier 2008 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement du 18 janvier 2008 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. La cession à M. et Mme Charreyron du lot de copropriété n° 51 à usage d'emplacement de parking souterrain situé 32, rue Professeur Florence à Lyon 3^e, au prix de 8 000 €, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir correspondant à cette cession aux conditions précitées, ainsi que tout document y afférent.

3. La recette en résultant sera inscrite en prévision au budget 2008 de la Ville de Lyon – compte 024 – fonction 01 – programme CESSIONS. La réalisation sera imputée au programme CESSIONS – article 775 – fonction 01. Les écritures de sortie du patrimoine de la Ville du bien cédé seront enregistrées aux articles prévus par l'instruction budgétaire et comptable M 14.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT